

**SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUIN 2011
A 20 HEURES 30**

Compte rendu de la séance

Membres Présents :

M VELAY, Maire

Mme MERLE ; MM MARTIN G, VEDRINES, Adjoints

Mme DESSAINT et M PERRI (jusqu'à 21 heures), Conseillers délégués

Mme ROUME ; MM ANDRE - BENOIT – CAPONI – CHABROL - DELORME – LAPIERRE

Absents excusés ayant donné procuration : Mme ROSTAGNO à M VEDRINES ; Mme PASCAL-MARTIN CI à M MARTIN ; M RIGAL à M CAPONI ; M PERRI à Madame ROUME (à partir de 21 heures).

Absents excusés : PUEL Jean-Philippe

Monsieur Julien LAPIERRE a été élu Secrétaire de séance

En début de séance

Inscrits	Présents	Pouvoirs	Votants
17	13	3	16

A partir de 21 heures

Inscrits	Présents	Pouvoirs	Votants
17	12	4	16



Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire se joint au Conseil municipal pour adresser ses sincères félicitations à Monsieur Julien LAPIERRE et sa compagne Stéphanie AVENAS, parents de la petite Jeanne, née le 23 juin 2011. Ils adressent également leurs meilleurs vœux de bonheur à l'enfant.

Le Conseil souhaite également un joyeux anniversaire aux conseillers Christian ANDRE et Guillaume MARTIN.

Enfin, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une proposition d'additif à l'ordre du jour portant sur un dossier pour lequel des éléments nouveaux sont parvenus aux services municipaux après l'établissement de l'ordre du jour de la présente séance. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil décide d'adopter l'additif suivant :

- *Demande de stage pratique MFR au restaurant scolaire,*

.../...

I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011 :

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2011 à 18 heures. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte ce procès-verbal à l'unanimité des votants.

II – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2010 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel d'activités 2010 du délégataire VEOLIA concernant l'exploitation et la gestion du service public d'assainissement.

Monsieur Gilbert OTTMANN, responsable d'agence Véolia Lozère présente les chiffres relatifs à l'activité 2010 du service dont il ressort les éléments principaux suivants :

- 1123 abonnés desservis sur les communes de Florac, Bédouès, Cocurès et La Salle Prunet,
- 24 km de canalisations
- 300.000 m³ d'eau dépolluée
- 158.991 m³ d'assiette de redevance
- 83,3 % de performance épuratoire sur l'année, contre 69 % sur l'exercice précédent,
- Environ 300 Tonnes de boues issues du traitement évacuées vers le CET de Mende, soit 60 Tonnes de matières sèches,
- Une consommation énergétique liée au fonctionnement des installations de traitement en diminution de 20% sur 2010
- Une certification ISO 140001 obtenue en 2011 sur la base des améliorations mises en œuvre en 2010.

Après qu'il eut été répondu aux questions des conseillers et après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce rapport à l'unanimité des votants.

III – AFFAIRES SPORTIVES :

Monsieur Giovanni PERRI, Conseiller délégué aux affaires sportives, présente le dossier suivant :

1 – Organisation de l'épreuve 2011 des 160 kilomètres de Florac® :

Giovanni PERRI fait le point sur l'avancement de l'organisation de l'édition 2011 et notamment sur le partenariat financier initié avec la Commune pour la soirée inaugurale. Il indique qu'un récent échange avec l'organisateur n'a pas encore permis de boucler le montage de cette cérémonie mais que ce dernier devrait rapidement apporter une réponse et faire une proposition. Monsieur PERRI est mandaté pour suivre ce dossier.

21 heures : pour des raisons professionnelles, Monsieur Giovanni PERRI est autorisé par Monsieur le Maire à quitter la séance. Il donne pouvoir à Madame Mireille ROUME, Conseillère municipale.

IV – AFFAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

Monsieur le Maire et les conseillers en charge des affaires concernées, présentent les dossiers suivants :

1 – Bilan du partenariat avec l'Ordre des architectes du Languedoc Roussillon :

Monsieur le Maire expose le déroulement de la journée du 10 juin 2011 à Florac, cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours d'idées 2011 organisé par

.../...

l'Ordre des architectes du Languedoc Roussillon. Il souligne l'immense travail fourni par les onze équipes d'étudiants en lice et l'importance de cette contribution intellectuelle pour la réflexion quant au devenir de la cité floracoise.

Il insiste également sur le bilan très positif de ce partenariat à la fois avec les membres de l'ordre et l'école d'architecture de Montpellier, ainsi que la satisfaction générale et partagée qui en a découlé.

Enfin, il précise que les travaux des étudiants seront exposés au public jusqu'à la fin du mois de septembre 2011 (mairie du 4 au 12 juillet puis du 30 août au 28 septembre 2011 ; bibliothèque municipale du 13 juillet au 29 août).

Le conseil se félicite de la forte mobilisation des étudiants et des travaux réalisés. Les conseillers souhaitent ardemment que la population vienne découvrir ces travaux et apporte elle aussi sa contribution en laissant observations ou propositions sur le livre d'or prévu à cet effet.

0

2 – Point sur la réforme de la territorialité :

Monsieur le Maire fait le point sur la démarche de réflexion engagée et rappelle les différentes réunions et décisions prises dans ce dossier.

Il indique qu'une réunion de travail a eu lieu le 28 juin dernier au complexe culturel municipal la Genette verte, à laquelle ont été conviés l'ensemble des élus des communes et EPCI composant les 4 communautés de communes suivantes, en vue de partager et de mettre à niveau l'information puis de permettre à tous de faire part de son sentiment et de sa position à l'égard de la création d'une intercommunalité renforcée et élargie :

- Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn,
- Communauté de Communes des Gorges de la Jonte,
- Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses,
- Communauté des communes cévenoles Tarnon Mimente

Monsieur le Maire rappelle qu'après une présentation générale du territoire et du projet, chacun a pu s'exprimer et qu'en conclusion, il apparaît que :

- le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) est rejeté par la quasi unanimité des représentants des communes et EPCI,
- la proposition alternative d'un périmètre davantage centré sur les réalités du bassin de vie est préconisée,
- face à la faible volonté de se rapprocher du bassin de Florac affichée par les communes de la communauté de communes des Gorges de la Jonte et de la commune de Sainte Enimie qui prône quant à elle un statuquo, il semble davantage opportun de s'appuyer sur la volonté de rassemblement largement affichée par les communes du pays de Florac, Tarnon Mimente, en privilégiant également une ouverture sur l'entrée des gorges du Tarn.

Au terme d'un débat très animé et constructif et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants de rejeter le projet de SDCI et de saisir la CDCI pour qu'elle examine, en alternative, un projet de territoire intercommunal élargi à 15 communes Barre-des-Cévennes, Bédouès, Les Bondons, Cassagnas, Cocurès, Florac, Fraissinet-de-Fourques, Ispagnac, Montbrun, Quézac, Rousses, Saint-Julien-d'Arpaon, Saint-Laurent-de-Trêves, La Salle-Prunet, Vébron, plus en harmonie avec les réalités du bassin de vie et des aspirations des habitants du territoire.

Monsieur le Maire est chargé de communiquer cette décision à Monsieur le Préfet et aux maires des communes engagées dans la réflexion, afin que le cas échéant, une délibération concordante puisse être soumise aux conseils municipaux des communes concernées.

.../...

3 – Réduction du nombre de postes d'adjoints et réorganisation des délégations municipales à la suite de la démission du 4^{ème} adjoint :

Monsieur le Maire rappelle la démission de Monsieur François CAPELIER, 4^{ème} adjoint, devenue effective au 1^{er} juin 2011, à la suite de son acceptation par Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Florac, conformément à l'article L 2122-15 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de décider de pourvoir ou non le poste d'adjoint devenu vacant et de réorganiser les délégations municipales.

Sur proposition du Bureau municipal et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des votants, conformément à l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales et à la jurisprudence y afférente, de réduire le nombre de postes d'adjoints à 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne également à l'unanimité des votants les conseillers pour représenter la commune au sein des commissions et instances comme suit :

Commission	Délégué
Commission des Affaires économiques et tourisme	ROUME Mireille
Commission de la Culture	MARTIN Guillaume
Commission de l'Environnement	CAPONI Michel

Au terme du débat qui suit et sur l'expérience de la représentation de la commune qu'il assure déjà au sein des instances du PNC dans le cadre de l'élaboration de la charte du parc, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de nommer Monsieur Michel CAPONI conseiller municipal délégué aux questions relatives à l'environnement.

4 – Point sur les autres dossiers communaux en cours :

Monsieur le Maire dresse l'état d'avancement des autres dossiers communaux en cours :

- Centre d'incendie et de secours : analyse en cours par l'équipe de maîtrise d'œuvre des offres remises par les entreprises,

V – COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES :

Madame Véronique DESSAINT, conseiller ayant reçu délégation, présente les dossiers préparés par la Commission.

1 – Organisation des hebdomadaires de l'été 2011 :

Madame DESSAINT rappelle la programmation estivale arrêtée en liaison avec le Pays et en partenariat étroit avec les communes de La Malène, Sainte Croix Vallée Française et Saint Etienne Vallée Française. Il indique que le bouclage financier de l'opération est en cours de finalisation et que le montage technique des animations est désormais terminé. Elle remercie les élus qui se sont proposés pour accueillir les artistes lors des représentations.

2 – Validation de la programmation culturelle 2011-2012 :

Madame DESSAINT présente la programmation culturelle de la saison 2011-2012 élaborée par l'équipe du complexe culturel municipal La Genette Verte, en liaison avec le comité de programmation et la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette programmation à l'unanimité des votants et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants et à engager une consultation en vue de choisir les entreprises chargées de mettre en œuvre le plan de communication correspondant.

Madame DESSAINT est par ailleurs mandatée pour être l'interlocuteur élu direct de l'association partenaire Adda.scènes croisées. Enfin, le Conseil municipal, saisi de diverses questions relatives à l'organisation et la gestion du personnel, charge la

.../...

Commission de réfléchir sur ces différents dossiers et de formuler des propositions qui pourront être soumises au Conseil municipal dès la rentrée de septembre 2011.

3 – Organisation de l'exposition estivale « Clergue dévoile Florac » (14 juillet au 28 août 2011) :

Madame DESSAINT rappelle les lieux de l'exposition multisites et les œuvres qui seront présentées au public. Elle précise que le plan de financement de l'opération est à présent bouclé et que les détails pratiques relatifs à l'organisation sont en cours de finalisation.

VI – COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU TOURISME :

En l'absence de Madame Claudie MARTIN-PASCAL, Monsieur le Maire présente les dossiers et orientations proposés par la Commission.

1 – Organisation de la journée des bergers (17 juillet 2011) :

Monsieur le Maire expose le programme de cette journée organisée en partenariat avec le Parc national des Cévennes et les producteurs de moutons. Il indique que cette manifestation revêtira un caractère tout particulier cette année en raison de l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco sur la thématique de la culture et du patrimoine.

2 – Ouverture du Centre commercial et de services de La Planche :

Monsieur le Maire confirme que les travaux sont en cours d'achèvement et que le centre commercial et de services de la Planche pourra ouvrir ses portes dès le début du mois de juillet.

Après en avoir délibéré et selon les demandes formulées par les preneurs, le Conseil approuve les dispositions d'entrée suivantes :

- Lot de M. B. GRASSET (prestataire et vendeur informatique) : 1^{er} juillet 2011
- Lot de Mme C. TEXEIRA (épicerie) : 1^{er} juillet 2011
- Lot de M. V. VANEL (architecte) : 1^{er} juillet 2011
- Lot de Mme C. Gard (coiffure) : 1^{er} septembre 2011
- Lot du CMIST (médecine professionnelle) : 1^{er} septembre 2011

Monsieur le Maire est également autorisé à signer les baux commerciaux rédigés par l'étude de Maître POTTIER avec les intéressés et les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe « centre commercial de la Planche ».

VII – COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA JEUNESSE :

Monsieur Guillaume MARTIN, Adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse, présente les dossiers et orientations proposés par la Commission.

1 – Compte rendu de la Commission de travail en date du 9 juin 2011 :

Monsieur Guillaume MARTIN informe le Conseil des travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des votants la modification à apporter au règlement intérieur du restaurant scolaire concernant le délai de carence des absences des écoliers de la maternelle. En effet, pour tenir compte de la santé plus fragile de ces derniers et des nombreuses réclamations formulées, toute absence d'un écolier justifiée par un certificat médical donnera lieu à remboursement du prix du repas. Le règlement intérieur concernant les écoliers de l'école élémentaire reste inchangé.

Le Conseil municipal est par ailleurs informé des conséquences des restrictions budgétaires de l'Etat qui, dès la rentrée de septembre 2011 entraineront la suppression d'un poste d'aide à la vie scolaire au sein des écoles (20 heures partagées au lieu de 2 fois 20 heures sur chaque école). Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des votants de prendre une motion dénonçant la réduction des moyens alloués par l'Etat à l'enseignement et mettant en garde contre les conséquences désastreuse de cette politique.

Guillaume MARTIN indique enfin que le projet pédagogique de création d'une fresque murale se précise peu à peu et qu'il pourrait s'accompagner de la publication d'un ouvrage réalisé par les écoliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de procéder au remplacement de mobilier scolaire devenu obsolète dans 3 classes de l'école élémentaire. Monsieur le Maire est mandaté pour suivre cette affaire et confirmer les commandes de manière à ce que le mobilier puisse être livré avant la rentrée de septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas engager de procédure d'appel dans le cadre de l'affaire relative à la carte scolaire opposant la commune de Florac à l'Etat, mise en délibéré après l'audience du Tribunal administratif de Nîmes le 23 juin dernier.

2 – Compte rendu de la réunion CLSPD en date du 16 juin 2011 :

Guillaume MARTIN informe le Conseil des thèmes et dossiers abordés lors de la réunion du CLSPD qui s'est tenue le 16 juin 2011 en Mairie de Florac.

VIII- COMMISSION DE LA SOLIDARITE :

Madame Geneviève MERLE, Adjointe en charge des questions relatives aux affaires sociales, présente les dossiers en cours :

1- Démarche d'accompagnement de l'OPAH en liaison avec HD Lozère :

Madame Geneviève MERLE rappelle l'opération OPAH initiée à l'échelle intercommunautaire et les diverses mesures de sensibilisation et d'information mises en œuvre à destination des publics concernés. Elle indique qu'à ce titre, un courrier cosigné par HD Lozère et le Maire de Florac a été adressé aux personnes susceptibles de pouvoir bénéficier de ce dispositif et qu'elles seront prochainement contacter individuellement.

2- Organisation du CLSH estival 2011 :

Mme Geneviève MERLE présente les modalités d'organisation du centre de loisir sans hébergement estival dont la gestion a été confiée au foyer rural de Florac.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des votants les termes de l'avenant à la convention partenariale liant le CCAS, le Foyer Rural et la Commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette dernière avec les représentants de ces différentes structures.

IX – TRAVAUX :

Serge VEDRINES, Adjoint en charge des travaux, présente les dossiers préparés par la commission :

1 – Point sur les procédures en cours, relatives à la révision et la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) :

Serge VEDRINES présente le tableau des procédures en cours relatives à la révision et

la modification du PLU, découlant des prescriptions adoptées précédemment par le Conseil municipal. Il indique ensuite l'échéancier prévisionnel jusqu'à l'approbation de ces procédures. Il précise que les pétitionnaires seront informés individuellement de l'état d'avancement des procédures engagées.

2 – Travaux de sécurisation de la rue du Thérond :

Serge VEDRINES rappelle que les travaux lourds de réfection des réseaux d'assainissement dans le secteur de la vieille ville sont en cours de programmation en liaison avec les partenaires financiers mais qu'en l'occurrence, ils ne pourront pas être engagés avant plusieurs années. Par conséquent, cette situation explique que les travaux de réfection de chaussée de plusieurs rues (Thérond, Armand Jullié, Pêcher) ne pourront pas être réalisés avant la reprise des réseaux humides. Aussi, seuls des travaux de réfection partielle sont engagés. Néanmoins, après avoir examiné la demande formulée par les usagers de la rue du Thérond et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des votants d'engager une opération de petits travaux destinés à améliorer la sécurité des piétons dans cette rue : bandes rugueuses et remplacement du CEDEZ LE PASSAGE par un STOP au bout de la rue.

3 – Maison de santé de proximité : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) :

Serge VEDRINES présente l'APS de la maison de santé de proximité, élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre en liaison avec le comité de pilotage réunissant les praticiens. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des votants cet APS mais formule cependant une double remarque à l'attention du maître d'œuvre :

- L'aspect des façades évoque davantage une cité administrative qu'une maison de santé. Il conviendrait de conserver ce rythme mais avec des ouvertures plus larges et moins nombreuses.
- Le choix de surélever le bâtiment solutionne certes le problème des places de parking et d'accessibilité (pentes) mais génère un surcoût indéniable qu'il convient d'estimer et de compenser dès à présent par des solutions techniques moins onéreuses afin de respecter l'enveloppe financière du projet.

Le Conseil valide cette étape et sollicite le maître d'œuvre afin qu'il engage la phase APD qui devra être validée lors de la séance du Conseil municipal du mois de septembre 2011.

4 – Point sur les dossiers et travaux en cours :

Serge VEDRINES présente l'état d'avancement des travaux en cours :

- Centre d'affaires Paul Comte : après avoir été informé de l'état d'avancement des travaux de remise à niveau de l'immeuble et après en avoir délibéré, le Conseil approuve les termes du bail commercial à passer avec le CER France Lozère, la Chambre d'agriculture et Relance et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte avec les représentants de ces organismes. Le Conseil approuve par ailleurs à l'unanimité des votants le choix de la dénomination de l'immeuble « Maison des services ruraux ».
- Voirie communale : travaux de réfection – mise en œuvre du programme 2011.

X – AFFAIRES FINANCIERES ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

1 – Actes accomplis par Monsieur le Maire au titre de la procédure adaptée des marchés publics :

Conformément aux dispositions du Code des Marchés publics et notamment celles concernant la procédure adaptée, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des actes qu'il a accomplis depuis la dernière séance du Conseil Municipal. Il présente ainsi les MAPA qui ont été passés :

MAPA attribués :

- 1/ Fourniture de présentoirs (accueil public mairie) : marché attribué à la Société EDIMETA (94) pour un montant H.T. de 179,00 €uros.

2/ Fournitures de 25 grilles d'exposition métal + fixations : marché attribué à la Société EDIMETA (94) pour un montant H.T. de 1.952,50 €uros.

3/ Fourniture de 6 bornes routière type cabestan PEHD, y compris douilles de fixation : marché attribué à la société Signalisation LACROIX (44) pour un montant H.T. de 342,00 €uros.

4/ Réfection partielle de peinture dans un logement social communal : marché attribué à la société Bruno PIQUET (48) pour un montant H.T. de 706,20 €uros.

5/ Fourniture et pose d'une barre anti-panique 3 point sur porte existante à l'école élémentaire Suzette Agulhon : marché attribué à la société Stéphane BELARD (48) pour un montant H.T. de 400,00 €uros.

6/ Fourniture de 44 ml de cimaises murales pour suspension de tableau, y compris 66 tiges métalliques d'accrochage : marché attribué à la société Stéphane BELARD (48) pour un montant H.T. de 874,50 €uros. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le culte protestant à hauteur de 50% du montant.

XI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil aborde les différents points suivants en fin de séance :

- Point à la suite de la rencontre entre Monsieur le Maire, les représentants de la CCI et de l'union commerciale à propos des tarifs d'occupation du domaine public,
- Demande d'aménagement sécuritaire dans le village de Monteils,
- Demande d'aménagement sécuritaire dans le quartier du Jouquet,
- Demande de remise en place d'un banc public à la Magnanerie,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 0 heure et cinquante cinq minutes le 1^{er} juillet 2011.

Fait à Florac,
Le 4 juillet 2011

Daniel VELAY
Maire de FLORAC